

# Séismes en Suisse

## Rapport d'étude

Février 2025

# MENTIONS LEGALES

Séismes en Suisse, Février 2025

Client: L'Association Suisse d'Assurances ASA

Mandataire: Sotomo, Dolderstrasse 24, 8032 Zurich.

Auteurs/autrices: Nadja Rohner, Elia Heer

---

<b>1</b>	<b>À propos de cette étude</b>	<b>4</b>
1.1	Tour d'horizon des principaux enseignements	4

---

<b>2</b>	<b>Évaluation des risques de tremblements de terre</b>	<b>7</b>
2.1	Occultés par les autres menaces	7
2.2	Les tremblements de terre: un risque sous-estimé	11

---

<b>3</b>	<b>La couverture personnelle contre les risques sismiques</b>	<b>14</b>
3.1	Une couverture financière minimale en cas de tremblement de terre	14
3.2	La disposition à payer pour une assurance tremblement de terre	19

---

<b>4</b>	<b>Évaluation des mesures politiques possibles</b>	<b>23</b>
4.1	Introduction d'un engagement conditionnel	23
4.2	Solution d'assurance obligatoire	30

---

<b>5</b>	<b>Collecte de données et méthode</b>	<b>33</b>
----------	---------------------------------------	-----------

# À propos de cette étude

Si les tremblements de terre sont plutôt rares en Suisse, ils sont néanmoins susceptibles de provoquer des dégâts considérables. De l'avis de la population suisse, quel est le degré de gravité des dommages pouvant potentiellement être provoqués par des tremblements de terre? Cette estimation correspond-elle à la probabilité réelle de survenance d'événements dommageables de grande ampleur? Et que pensent les Suisses des solutions envisagées pour améliorer la couverture des dommages sismiques?

Pour obtenir des réponses à ces questions, l'Association Suisse d'Assurances ASA a chargé Sotomo de réaliser un sondage auprès de la population. Il ressort des résultats qu'en dépit de l'importance d'une bonne couverture financière contre les dommages sismiques, les propriétaires sont peu nombreux à avoir souscrit une telle assurance. Ce décalage s'explique essentiellement par le fait que la population sous-estime nettement les risques liés aux tremblements de terre.

## 1.1 TOUR D'HORIZON DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La probabilité de séismes forts et modérés en Suisse est nettement sous-estimée

Bien que la probabilité qu'un séisme de grande intensité se produise dans les 50 prochaines années s'élève à 40 pour cent, sept

## Séismes en Suisse

personnes sur dix environ considèrent inférieur à 30 pour cent le risque d'une telle secousse sismique (fig. 5). Et la probabilité d'un séisme d'intensité moyenne est également sous-estimée: alors que la probabilité réelle de survenance d'un tel séisme au cours des 50 prochaines années est d'environ 80 pour cent, seule une personne sur dix juge ce risque à peu près réaliste (fig. 4).

### Décalage entre l'importance d'une couverture financière et le taux effectif d'assurances souscrites

Seuls 15 pour cent environ des propriétaires immobiliers en Suisse ont souscrit une assurance contre les dommages en cas de tremblements de terre. Or, parallèlement, 75 pour cent de la population trouvent que la couverture financière contre les dommages sismiques est sur le principe plutôt importante à très importante (fig. 7). Il existe donc un décalage entre l'évaluation de principe de l'importance de la couverture financière et les actions entreprises. Pour justifier l'absence de souscription d'une assurance, les propriétaires immobiliers invoquent essentiellement le fait qu'ils pensent que les tremblements de terre sont trop rares pour devoir être couverts; par ailleurs, ils sont convaincus que, même en cas de séisme, ils ne seront pas personnellement touchés (fig. 8).

### La disposition à payer pour une assurance tremblement de terre est plutôt faible

À l'instar du taux d'assurance peu élevé, la disposition à payer pour couvrir financièrement les bâtiments d'habitation contre les dommages sismiques est plutôt faible. Seul un tiers environ des propriétaires immobiliers seraient prêts à acquitter des primes d'assurance de plus de 200 francs par an pour couvrir leur bâtiment d'habitation contre les dommages sismiques (fig. 9).

### Un engagement conditionnel ou une assurance obligatoire en cas de tremblement de terre comme solutions possibles

Parmi les solutions envisagées pour améliorer le faible taux d'assurance, les acteurs politiques suisses évoquent aussi bien l'introduction d'un système d'engagements conditionnels que celle d'une assurance obligatoire. En vertu du système d'engagements

conditionnels, tous les propriétaires immobiliers seraient tenus d'acquitter une taxe unique en cas de tremblement de terre au lieu de verser des primes régulières. Les partisans de cette solution mettent en avant son esprit de solidarité et le fait que tout le territoire suisse serait alors couvert. De leurs côtés, ses opposants soulignent les éventuels faux espoirs ainsi générés, les difficultés de mise en œuvre, le fait que cette solution soit incomplète, voire que ses effets risquent d'aggraver la crise découlant de la catastrophe. Bien que la couverture financière par un engagement conditionnel soit légèrement mieux perçue (51%) qu'une solution d'assurance classique facultative, la population préfère au bout du compte une assurance classique (46%) à un engagement conditionnel (33%) (fig. 12). En revanche, une nette majorité de la population trouve très intéressante à plutôt intéressante l'idée d'une assurance tremblement de terre obligatoire (fig. 15).

Les résultats de l'enquête illustrent clairement que l'opinion publique n'a pas encore bien pris conscience de cette problématique. Tant les partisans que les opposants de ces différentes approches politiques disposent donc d'une grande marge de manœuvre pour alimenter et orienter le débat public en éclairant la population sur les risques de secousses sismiques et les manières de s'en prémunir.

# Évaluation des risques de tremblements de terre

Ce chapitre décrit comment la population suisse évalue les tremblements de terre et autres événements dommageables en termes de menace, de potentiel de dommages et de préparation de la Suisse à de tels événements. Comment classe-t-elle les différents risques les uns par rapport aux autres? Cela reflète-t-il les probabilités réelles de survenance d'un événement dommageable? Et quel est, à son avis, le risque de survenance d'un séisme d'intensités moyenne ou forte en Suisse?

## 2.1 LES TREMBLEMENTS DE TERRE, OCCULTÉS PAR LES AUTRES MENACES

L'évaluation du degré de préparation de la Suisse à divers événements dommageables est globalement plutôt positive – dans sa grande majorité, la population juge que la Suisse est bien préparée (fig. 1) – à l'exception de la préparation aux cyberattaques.

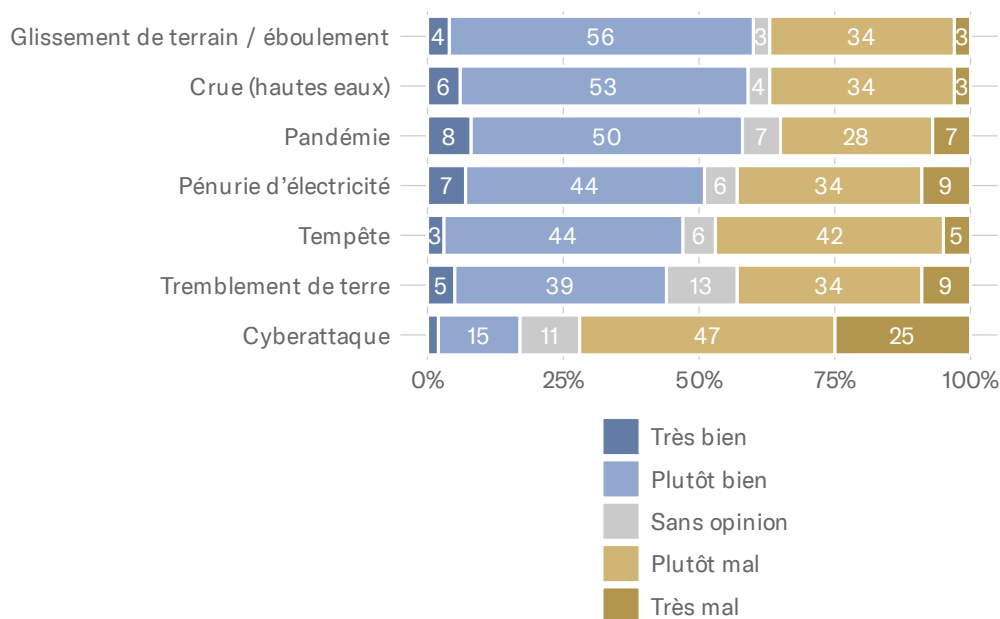
## Séismes en Suisse

Les personnes interrogées sont 72 pour cent à penser que la Suisse est mal préparée aux menaces dans le cyberespace.

En matière de tremblements de terre, les avis sont partagés: 44 pour cent de la population considèrent que la Suisse est bien préparée aux tremblements de terre, contre 43 pour cent qu'elle y est mal préparée. Ce ressenti est pratiquement à l'équilibre et traduit peut-être des incertitudes, éventuellement dues à un manque d'informations sur les mesures de protection concrètes. À l'inverse, la majorité des personnes interrogées trouvent que la Suisse est particulièrement bien préparée aux dangers naturels comme les inondations ou les glissements de terrain.

### Préparation de la Suisse aux crises (fig. 1)

«La Suisse est-elle bien ou mal préparée aux événements suivants?»



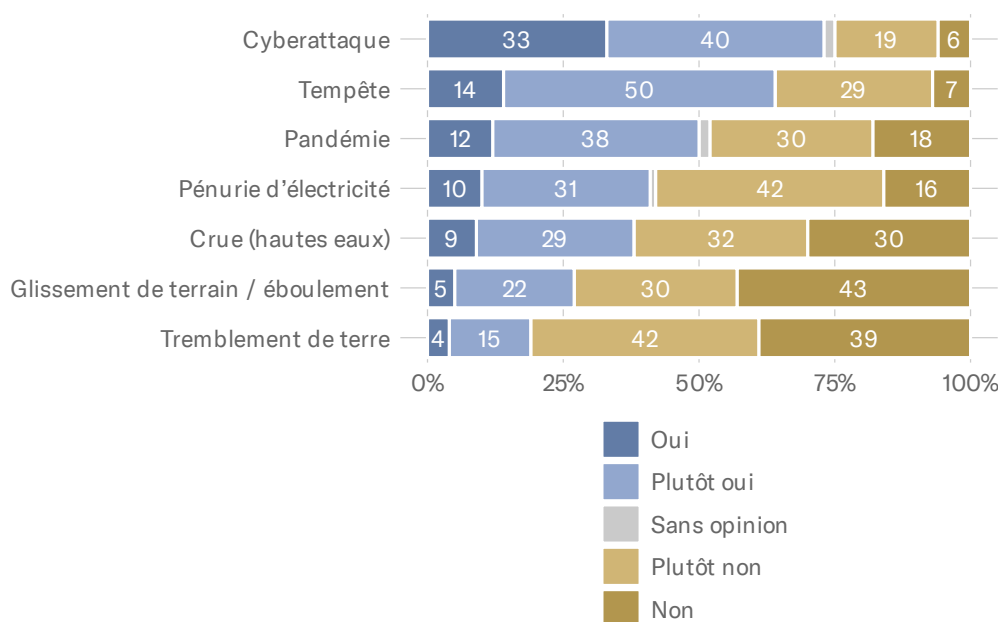
Les personnes vivant en Suisse tiennent les tremblements de terre pour l'événement le moins menaçant pour elles personnellement par rapport à d'autres dangers potentiels comme les cyberattaques, les inondations ou les pandémies (fig. 2). Elles sont 81 pour cent à ne (plutôt) pas se sentir exposées aux tremblements de terre.



## Séismes en Suisse

### Sentiment d'exposition aux dommages naturels en Suisse (fig. 2)

«Vous sentez-vous personnellement exposé(e) aux événements suivants en Suisse?»

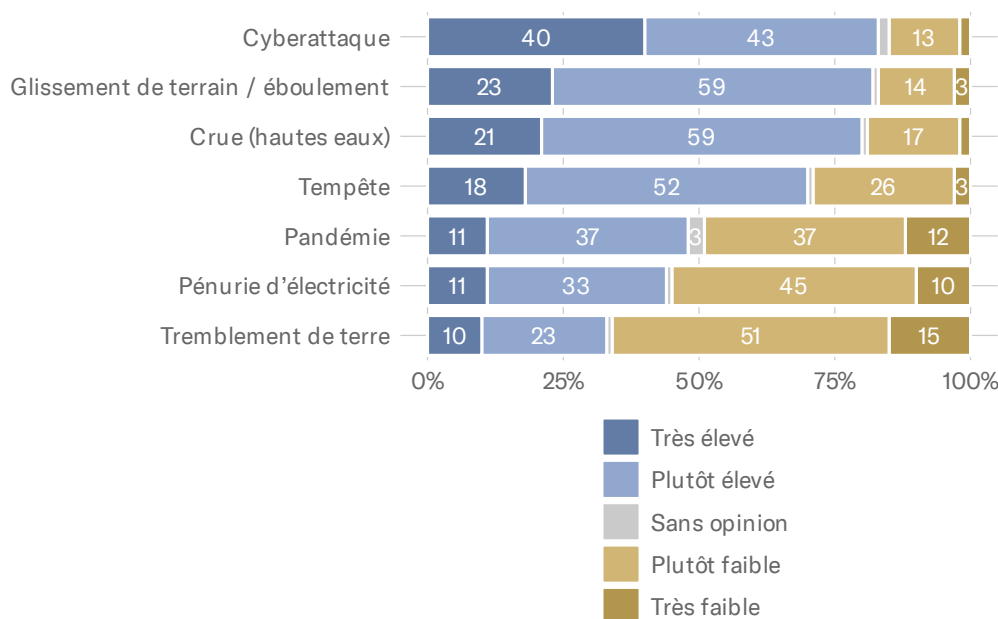


Le fait que les tremblements de terre ne soient pas perçus comme des événements réellement menaçants transparait également dans l'évaluation du degré de gravité des dommages susceptibles d'être provoqués par des événements naturels de grande ampleur: 66 pour cent de la population croient que le degré de gravité des dommages dus à un tremblement de terre est faible (fig. 3). Pour aucun autre événement dommageable, autant de personnes regardent le risque comme plutôt, voire très faible. À l'inverse, plus de 70 pour cent de la population considèrent comme élevé le risque que les dangers naturels comme les glissements de terrain, les crues et les tempêtes provoquent des dommages substantiels.

## Séismes en Suisse

### Estimation des risques que représentent les événements dommageables (fig. 3)

«Pour les événements suivants, indiquez le degré de gravité des dommages qu'ils sont à votre avis susceptibles de provoquer en Suisse?»



Une comparaison des sommes effectives des sinistres provoqués par les forces de la nature révèle que la manière dont les tremblements de terre sont perçus ne coïncide pas avec leur force destructrice potentielle. Il ressort des données de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qu'un tremblement de terre en Suisse d'une magnitude de 6 (pour lequel la probabilité de survenance dans les 50 prochaines années s'élève à 40 pour cent<sup>1</sup>) risque de provoquer des dommages compris entre un et dix milliards de francs.<sup>2</sup> Par comparaison, les sommes des sinistres provoqués par des crues, des coulées de boue, des glissements de terrain, des éboulements et des chutes de pierres atteignent 15,9 milliards de francs, cumulées sur les 50 dernières années.<sup>3</sup> Même si ces chiffres ne sont pas directement comparables, ils montrent qu'un seul tremblement de terre est à même de causer des dommages considérables – à savoir de l'ordre de grandeur de ceux,

<sup>1</sup>OFEV 2023

<sup>2</sup>OFEV 2023

<sup>3</sup>OFS 2024

cumulés, susceptibles d'être provoqués par les autres forces de la nature pendant 50 ans.

Bien que rares, les séismes de grande magnitude pourraient survenir partout et à tout moment.<sup>4</sup> Pour autant, la population n'a pas vraiment conscience de leur dangerosité, vraisemblablement parce qu'ils n'ont pas été très fréquents dernièrement.

### 2.2 LES TREMBLEMENTS DE TERRE: UN RISQUE SOUS-ESTIMÉ

Le grand écart entre le risque réel de dommages importants dus aux tremblements de terre et la perception qu'en a la population peut s'expliquer notamment par le fait que cette dernière sous-estime la probabilité de survenance de tremblements de terre d'intensités moyenne et forte en Suisse.

Selon l'OFEV, la probabilité d'un tremblement de terre de magnitude 5,5 avec des dégâts à l'échelle locale atteint 80 pour cent sur une période de 50 ans en Suisse.<sup>5</sup> Or, pratiquement aucune des personnes interrogées ne juge ce risque aussi élevé. La figure 4 présente l'évaluation par la population suisse du risque d'un séisme d'intensité moyenne (magnitude 5-<6) en Suisse au cours des 50 prochaines années. Plus de la moitié de la population suisse (54%) croit que la probabilité d'un séisme d'intensité moyenne en Suisse dans les 50 prochaines années n'excède pas 30 pour cent. Seule une personne sur dix environ évalue ce risque à plus de 70 pour cent, ce qui est dans l'ordre de grandeur des évaluations scientifiques.

---

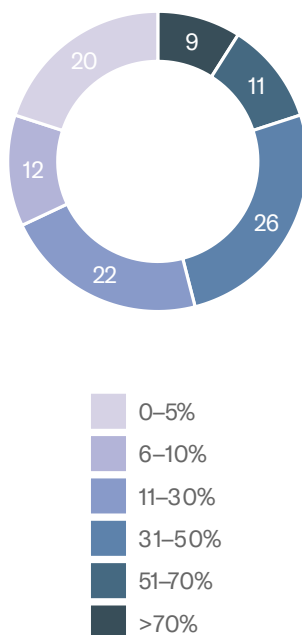
<sup>4</sup>OFEV 2024

<sup>5</sup>BAFU 2023

## Séismes en Suisse

### Estimation de l'exposition aux tremblements de terre de moyenne intensité en Suisse (fig. 4)

«À votre avis, pensez-vous que le risque d'un tremblement de terre de moyenne intensité en Suisse soit élevé ou faible au cours des 50 prochaines années? – Sur l'échelle de Richter, qui indique la force des tremblements de terre, les forces pertinentes pour la Suisse sont définies comme suit: 4 - <5 = léger = déplacement visible d'objets dans les pièces; 5 - <6 = modéré = dégâts légers à graves aux bâtiments; 6 - <7 = fort = destruction dans un rayon allant jusqu'à 70 km» – Question ouverte, les catégories de réponses ont été définies par les auteurs/autrices après consultation des données



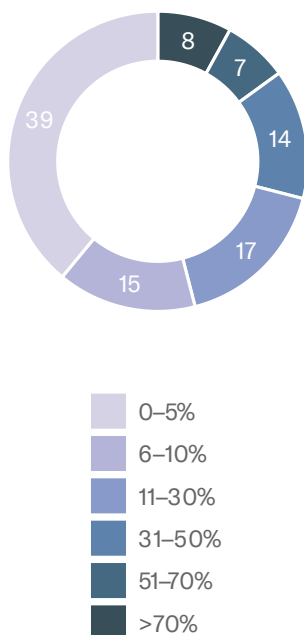
L'évaluation du risque d'un séisme de forte intensité (magnitude 6-<7) en Suisse au cours des 50 prochaines années donne un résultat similaire (fig. 5). D'après l'OFEV, la probabilité d'un séisme de magnitude 6 avec des dégâts à l'échelle régionale avoisine 40 pour cent sur une période de 50 ans en Suisse.<sup>6</sup> Or, seulement 14 pour cent de la population suisse évaluent correctement la probabilité de survenance d'un tel événement – à savoir entre 31 et 50 pour cent. 15 pour cent surestiment le risque et 71 pour cent le sous-estiment.

<sup>6</sup>BAFU 2023

## Séismes en Suisse

### Estimation de l'exposition aux tremblements de terre de forte intensité en Suisse (fig. 5)

«À votre avis, pensez-vous que le risque d'un tremblement de terre de forte intensité en Suisse soit élevé ou faible au cours des 50 prochaines années? – Sur l'échelle de Richter, qui indique la force des tremblements de terre, les forces pertinentes pour la Suisse sont définies comme suit: 4 - <5 = léger = déplacement visible d'objets dans les pièces; 5 - <6 = modéré = dégâts légers à graves aux bâtiments; 6 - <7 = fort = destruction dans un rayon allant jusqu'à 70 km» – Question ouverte, les catégories de réponses ont été définies par les auteurs/autrices après consultation des données



---

En résumé, il apparaît clairement que la population sous-estime considérablement le risque sismique en Suisse. Ceci, tant en ce qui concerne la probabilité de survenance d'un événement sismique majeur que les dommages potentiels qui résulteraient d'un tel événement. Cette erreur d'appréciation s'explique probablement en grande partie par la faible fréquence des séismes en Suisse par rapport à d'autres dangers naturels. En dépit de la rareté des événements sismiques, le défi consiste à arriver à sensibiliser la population ainsi que les décideurs aux risques réels et à les inciter à bien se préparer à de tels sinistres.

# La couverture personnelle contre les risques sismiques

Ce chapitre porte sur ce que pense la population suisse de la manière de se prémunir financièrement contre les dommages sismiques. Quelle importance revêt à ses yeux la protection des bâtiments d'habitation et des biens meubles contre les dommages causés par les tremblements de terre? La couverture offerte par les assurances complémentaires est-elle suffisante? Et qu'en est-il de la disposition à payer pour une assurance tremblement de terre?

## 3.1 UNE COUVERTURE FINANCIÈRE MINIME EN CAS DE TREMBLEMENT DE TERRE

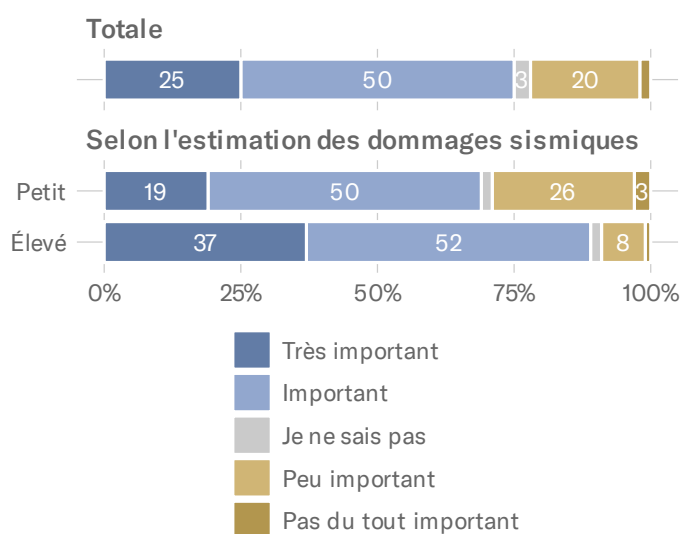
Pour la population suisse, la couverture financière des bâtiments d'habitation et de l'inventaire du ménage contre les dommages causés par les tremblements de terre revêt globalement une cer-

## Séismes en Suisse

taine importance. C'est ce qui ressort de la figure 6: 75 pour cent de la population tiennent une couverture d'assurance pour importante, voire très importante. Les personnes qui jugent élevé le degré de gravité des dommages susceptibles d'être provoqués par des tremblements de terre accordent une importance encore plus grande à la couverture financière. En effet, 89 pour cent de ce groupe la trouvent importante ou plutôt importante.

### Importance de l'assurance tremblement de terre (fig. 6)

«Pensez-vous qu'il soit important de pouvoir couvrir financièrement les bâtiments d'habitation et les biens meubles en Suisse contre les dommages causés par les tremblements de terre?»



Contrairement à l'opinion largement répandue selon laquelle il est important de couvrir financièrement les dommages sismiques, la figure 7 met en lumière une situation décevante: seulement 16 pour cent de la population suisse indiquent avoir souscrit une assurance couvrant les dommages causés par les tremblements de terre en plus de leur assurance immobilière normale.

Ce nombre atteint 32 pour cent dans le cas des propriétaires et des copropriétaires. Selon d'autres sources, ces chiffres seraient même moins élevés – 15 pour cent environ des propriétaires immobiliers sont assurés d'après les estimations du

## Séismes en Suisse

Service Sismologique Suisse.<sup>7</sup> Cet écart peut s'expliquer par le fait que certaines personnes partent à tort du principe que leur assurance immobilière inclut une couverture contre les tremblements de terre.

Quant aux personnes qui jugent élevé le degré de gravité des dommages risquant d'être entraînés par des tremblements de terre, elles sont 23 pour cent à déclarer avoir souscrit une assurance complémentaire correspondante. Il s'agit d'une valeur légèrement supérieure à celle obtenue au total (16%). Or, même à l'intérieur de ce groupe, la grande importance accordée à la protection financière contre les dommages sismiques contraste fortement avec le faible taux d'assurance. Comment cet écart s'explique-t-il?

---

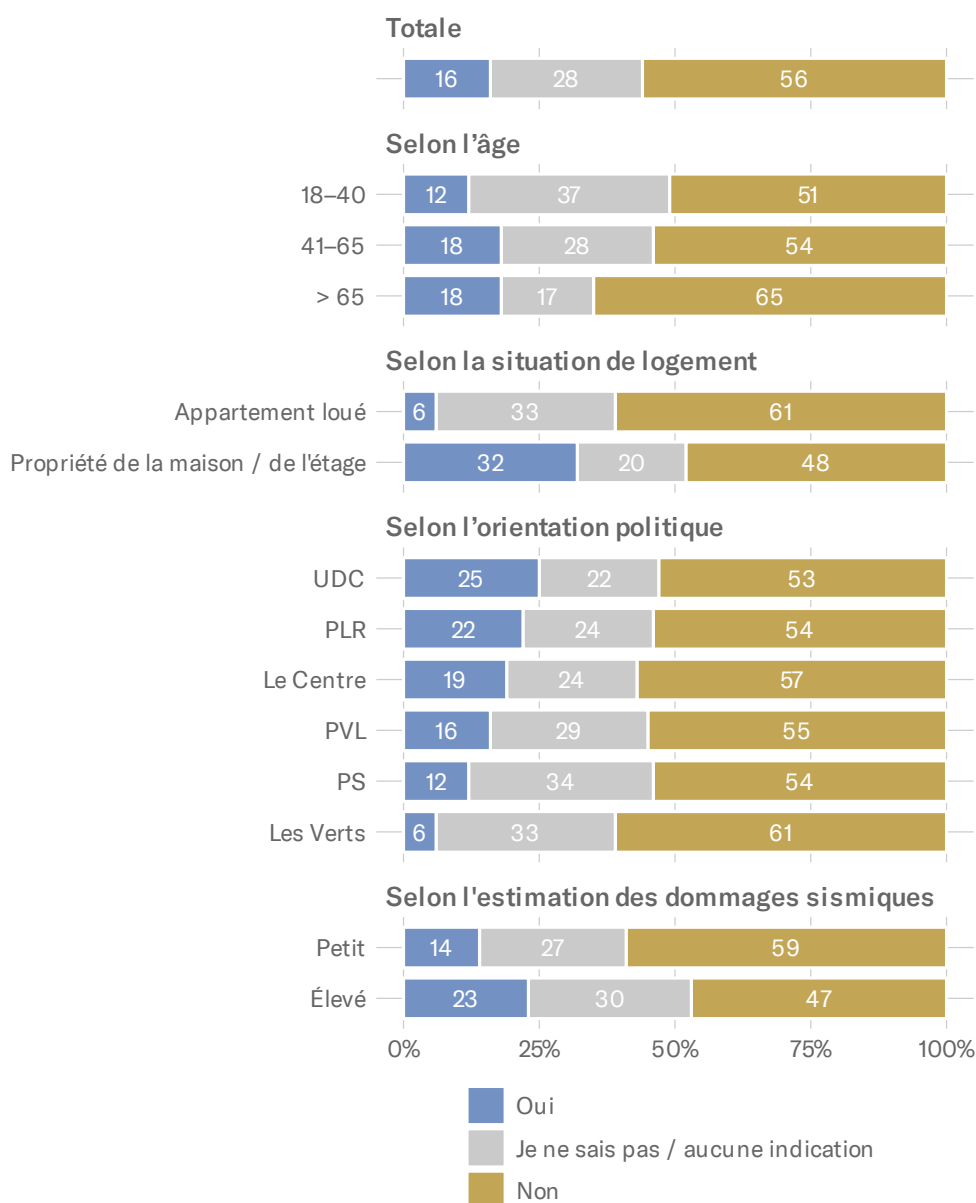
<sup>7</sup>SED 2024



## Séismes en Suisse

### Assurance complémentaire pour les dommages sismiques (fig. 7)

«Avez-vous souscrit une assurance complémentaire qui couvre les dommages sismiques?»



La figure 8 présente les motifs évoqués par les personnes en Suisse ayant choisi de ne pas souscrire d'assurance tremblement de terre. Les tremblements de terre sont trop rares pour justifier la souscription d'une assurance, telle est la principale raison invoquée en la matière (40%). Quelque 32 pour cent expliquent leur choix en indiquant qu'ils pensent ne pas être personnellement touchés en cas de tremblement de terre. La

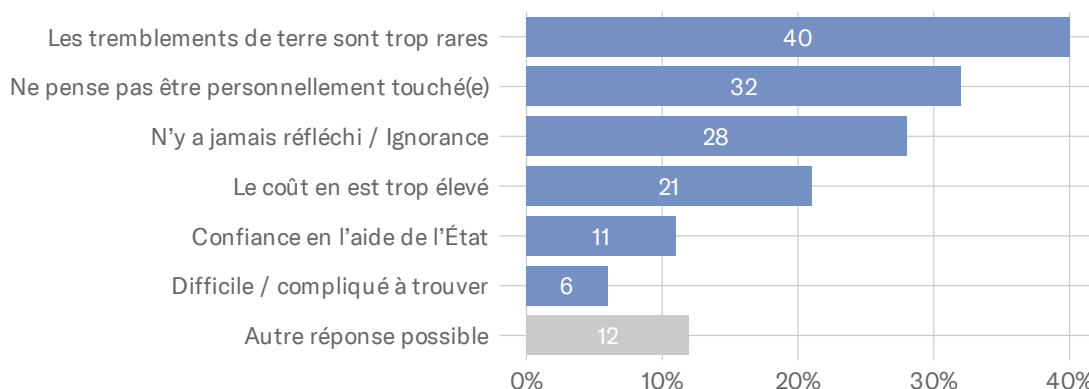
## Séismes en Suisse

difficulté à trouver une assurance correspondante (6%) et son coût trop élevé (21%) semblent jouer un rôle comparativement moindre dans la justification du refus de souscrire une assurance tremblement de terre.

Un autre aspect pourrait résider dans le fait que nombreuses sont les personnes à reconnaître l'importance d'une assurance tremblement de terre lorsqu'elles sont directement interrogées sur ce sujet, tout en considérant que c'est loin d'être une préoccupation au quotidien. Lors d'un achat immobilier, cette question demande réflexion, car si les nouveaux propriétaires entendent procéder à la souscription d'une telle assurance, elles doivent être proactives dans la mesure où cette couverture n'est pas comprise dans l'assurance obligatoire des bâtiments.

### Motifs invoqués contre une assurance tremblement de terre (fig. 8)

«Pour quelle raison n'avez-vous pas souscrit d'assurance tremblement de terre?» — uniquement les personnes ayant indiqué ne pas avoir souscrit d'assurance tremblement de terre.



La faible fréquence des tremblements de terre d'intensités moyenne à forte procure un sentiment de sécurité trompeur, si bien que la nécessité d'assurer sa propre sécurité financière passe au second plan – le défi consiste à améliorer la prise de conscience de la population quant à la probabilité réelle de survenance d'un tremblement de terre et des dommages alors potentiellement induits.

### 3.2 LA DISPOSITION À PAYER POUR UNE ASSURANCE TREMBLEMENT DE TERRE

La figure 9 présente la disposition des propriétaires immobiliers en Suisse à investir dans une assurance tremblement de terre qui prenne en charge les dommages aux bâtiments d'habitation. Il en ressort qu'un peu plus de la moitié des propriétaires (54%) seraient prêts à acquitter plus de 100 francs par an pour une telle couverture, et un tiers environ plus de 200 francs. Au regard des primes d'assurance pratiquées actuellement, la disposition à payer s'avère toutefois plutôt faible: la prime annuelle d'une assurance tremblement de terre pour une maison individuelle d'une valeur de reconstruction de 800 000 francs se situe autour de 200 francs ou légèrement plus.<sup>8</sup>

La proportion des personnes prêtes à payer plus de 200 francs est plus élevée chez les personnes âgées et chez celles dont les revenus du ménage excèdent 10 000 francs. En outre, les électeurs du centre et du PLR sont plus souvent enclins à payer plus.

Une nette différence se dessine en fonction de l'évaluation du degré de gravité des dommages susceptibles d'être provoqués par des tremblements de terre: les personnes qui estiment ce degré élevé sont davantage disposées à dépenser nettement plus pour une assurance tremblement de terre. Dans ce groupe, 46 pour cent accepteraient de payer plus de 200 francs par an. À l'inverse, seulement 24 pour cent des personnes considérant ce degré de gravité comme faible seraient prêtes à déboursier davantage – soit à peine la moitié.

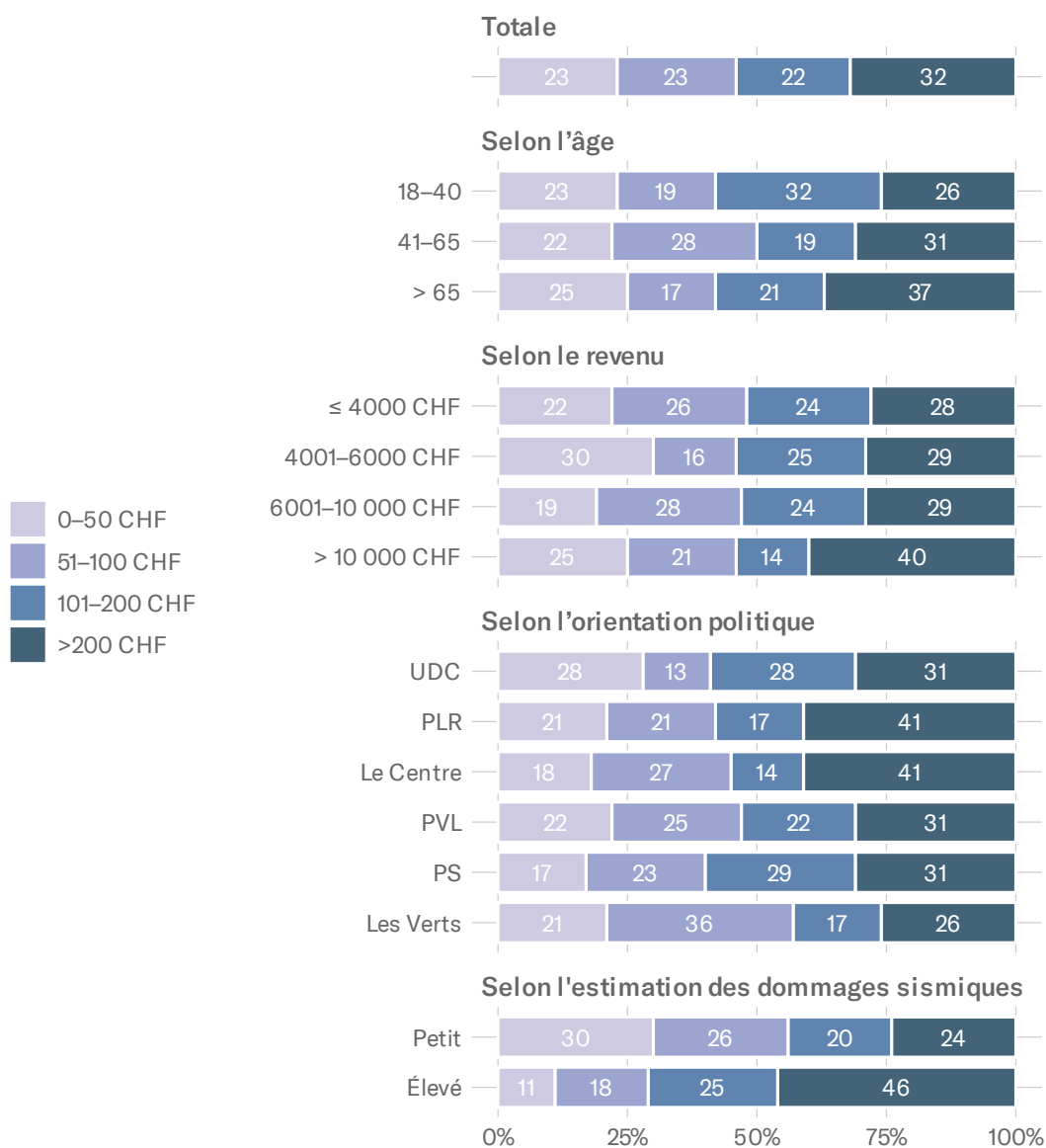
---

<sup>8</sup> Elle dépend fortement de la valeur du bâtiment, de sa localisation et de la franchise. Pour un aperçu des primes pour une maison individuelle, année de construction 1996, somme d'assurance 800 000 francs, voir: Version provisoire du message concernant l'arrêté fédéral attribuant à la Confédération une compétence en matière de financement de la réparation des dommages causés aux bâtiments par les tremblements de terre, p. 26

## Séismes en Suisse

### Disposition à payer pour une assurance tremblement de terre: bâtiments d'habitation (fig. 9)

«Combien accepteriez-vous de payer par an pour une assurance tremblement de terre qui prendrait en charge les dommages à votre bâtiment d'habitation en cas de séisme?» – Propriétaires de logement uniquement. Question ouverte, les catégories ont été définies par les auteurs/autrices après consultation des données

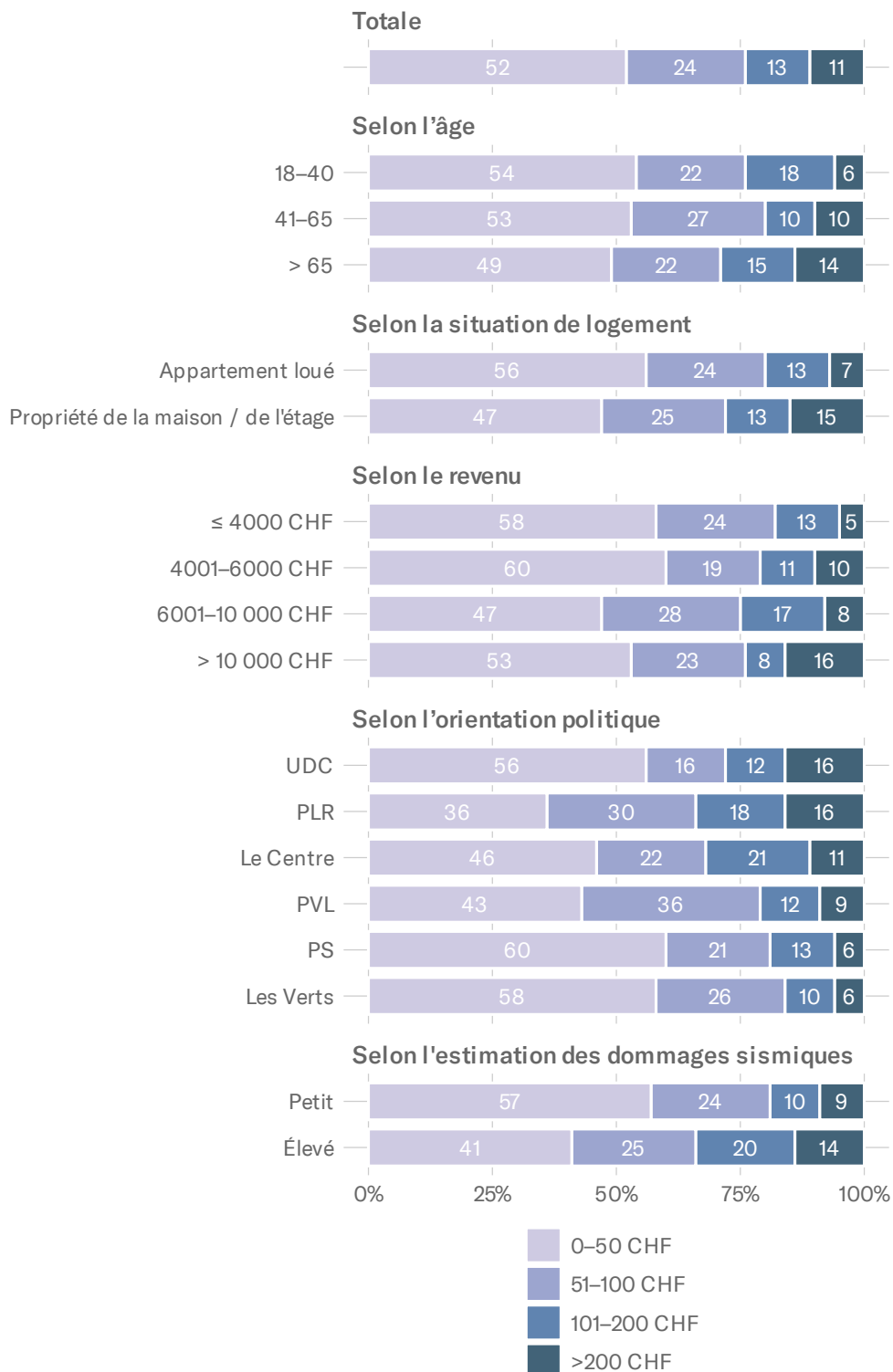


Sans surprise, la disposition à payer pour la protection de l'inventaire du ménage est nettement plus faible (fig. 10). Parmi les personnes interrogées, 52 pour cent évoquent une disposition à payer comprise entre 0 et 50 francs. Seulement une personne sur quatre environ se déclare prête à payer plus de 100 francs par an pour cette couverture.

## Séismes en Suisse

### Disposition à payer pour une assurance tremblement de terre: inventaire du ménage (fig. 10)

«Combien accepteriez-vous de payer par an pour une assurance tremblement de terre qui prendrait en charge les dommages à votre inventaire du ménage en cas de séisme? – Question ouverte, les catégories ont été définies par les auteurs/autrices après consultation des données»



## Séismes en Suisse

La prise en compte en fonction des différents groupes socio-économiques et politiques révèle des tendances similaires à celles de la disposition à payer pour les bâtiments d'habitation: les personnes âgées, celles dont les revenus du ménage excèdent 10 000 francs, l'électorat du centre bourgeois et les personnes qui estiment élevé le degré de gravité des dommages susceptibles d'être provoqués par des tremblements de terre affichent une disposition à payer légèrement supérieure.

Les résultats donnent une image ambivalente: d'une part, beaucoup considèrent qu'il est important de se protéger financièrement contre les dommages causés par les tremblements de terre, mais d'autre part, cette position ne transparaît pas dans les actions concrètes. L'impression répandue que les tremblements de terre sont rares et qu'ils ne les toucheront pas personnellement fait que beaucoup renoncent à conclure une assurance tremblement de terre. Ces constats mettent clairement en évidence la nécessité d'aiguiser la prise de conscience par la population des risques inhérents aux tremblements de terre afin que les lacunes de couverture financière en la matière puissent être comblées dans le cadre du système actuel d'assurance facultative.

# Évaluation des mesures politiques possibles

Ce chapitre traite de ce que pense la population des différentes solutions politiques possibles en faveur d'une meilleure couverture financière des dommages sismiques.

## 4.1 INTRODUCTION D'UN ENGAGEMENT CONDITIONNEL

Comme décrit dans le premier chapitre, le potentiel de dommages susceptibles d'être provoqués par des tremblements de terre en Suisse est considérable. Pourtant, selon l'ordre de grandeur pris en compte, seulement 15 pour cent environ des propriétaires immobiliers ont à l'heure actuelle souscrit une assurance pour couvrir les dommages sismiques<sup>9</sup>. Afin de remédier à cette situation, le Parlement a approuvé il y a quelques années une motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E) demandant l'introduction d'un système dit d'enga-

---

<sup>9</sup>SED 2024

gements conditionnels<sup>10</sup>. Celui-ci signifierait qu'en cas de grave tremblement de terre, tous les propriétaires immobiliers en Suisse seraient dans l'obligation de contribuer au financement de la reconstruction jusqu'à 0,7 pour cent de la valeur de leurs bâtiments assurés – même si leur propre logement n'a pas été endommagé. À la différence d'une solution d'assurance classique, l'introduction de l'engagement conditionnel n'entraînerait pas le versement de primes régulières, mais celui d'une somme unique, et ce, exclusivement en cas de tremblement de terre. La Confédération a donné suite à la motion de la CEATE-E et a présenté au Parlement un projet de loi correspondant en décembre 2024<sup>11</sup>.

Les partisans de l'engagement conditionnel avancent que, contrairement à une solution d'assurance facultative, ce système offre aux propriétaires immobiliers une couverture à l'échelle nationale. Certes, cet objectif pourrait également être atteint avec une solution d'assurance obligatoire, or aucune majorité politique n'a pu être réunie par le passé en ce sens. Par ailleurs, ils mettent en avant le caractère plus avantageux de l'engagement conditionnel par rapport à une assurance obligatoire, car il n'implique pas la constitution de réserves de capital puisque les primes ne sont dues qu'en cas de séisme de forte intensité. Enfin, le système d'engagements conditionnels repose sur le principe de la solidarité entre tous les propriétaires de logements.

Les opposants à ce système d'engagements conditionnels, dont l'Association Suisse d'Assurances ASA, affirment en revanche qu'une solution étatique est inutile puisque les tremblements de terre remplissent toutes les conditions pour relever de l'assurance privée. Pour eux, un tel système ne consiste pas en une assurance, mais bel et bien en un impôt supplémentaire. Par ailleurs, l'ASA critique le fait que des séismes puissants provoquent inévitablement des tensions au niveau économique et que si les propriétaires immobiliers devaient alors verser une contribution financière à l'État, cela ne ferait qu'aggraver la crise. De plus, le système d'engagements conditionnels – à la

---

<sup>10</sup>Mo. 20.4329

<sup>11</sup>Objet du Conseil fédéral 24.095



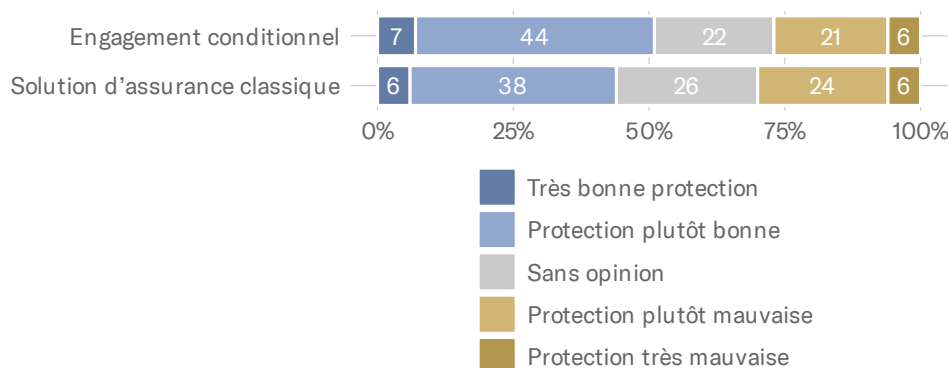
## Séismes en Suisse

différence des assurances privées – ne permet pas de profiter des avantages de la diversification des risques au niveau mondial. Enfin, l'ASA s'interroge également sur la facilité de mise en œuvre d'une telle solution, notamment sur la question de savoir si, en cas de tremblement de terre, les moyens financiers nécessaires pourraient être recouverts suffisamment rapidement pour financer la reconstruction.

Après une brève explication du principe de l'engagement conditionnel<sup>12</sup>, les personnes interrogées considèrent la couverture financière contre les dommages causés par les tremblements de terre à peine meilleure seulement que la solution actuelle de l'assurance facultative – et ce, bien que l'engagement conditionnel ait force contraignante pour tous les propriétaires immobiliers, contrairement à l'assurance facultative actuelle (fig. 11).

### Couverture financière: comparaison de l'assurance classique et d'engagements conditionnels (fig. 11)

«Pensez-vous [qu'une solution d'assurance classique protège / que le système des engagements conditionnels protégera] correctement les propriétaires immobiliers des conséquences financières des tremblements de terre?»



La grande proportion de «Sans opinion», «Protection plutôt bonne» ou «Protection plutôt mauvaise» traduit le fait que nombreuses sont les personnes interrogées à ne pas savoir quoi répondre à cette question. Elles ont du mal à évaluer l'effica-

<sup>12</sup>Le texte suivant a été soumis aux personnes interrogées en guise d'explication: «Le Conseil fédéral a élaboré un projet de loi qui prévoit une assurance tremblement de terre au moyen d'un système d'engagement conditionnel. Cela signifie qu'en cas de tremblement de terre, tous les propriétaires immobiliers seraient dans l'obligation de contribuer au financement de la reconstruction jusqu'à 0,7 pour cent de la valeur de leurs bâtiments assurés – même si leur propre logement n'a pas été endommagé. À la différence des assurances traditionnelles, cette solution n'implique pas le versement d'une prime régulière, mais celui d'une somme unique en cas de tremblement de terre.»

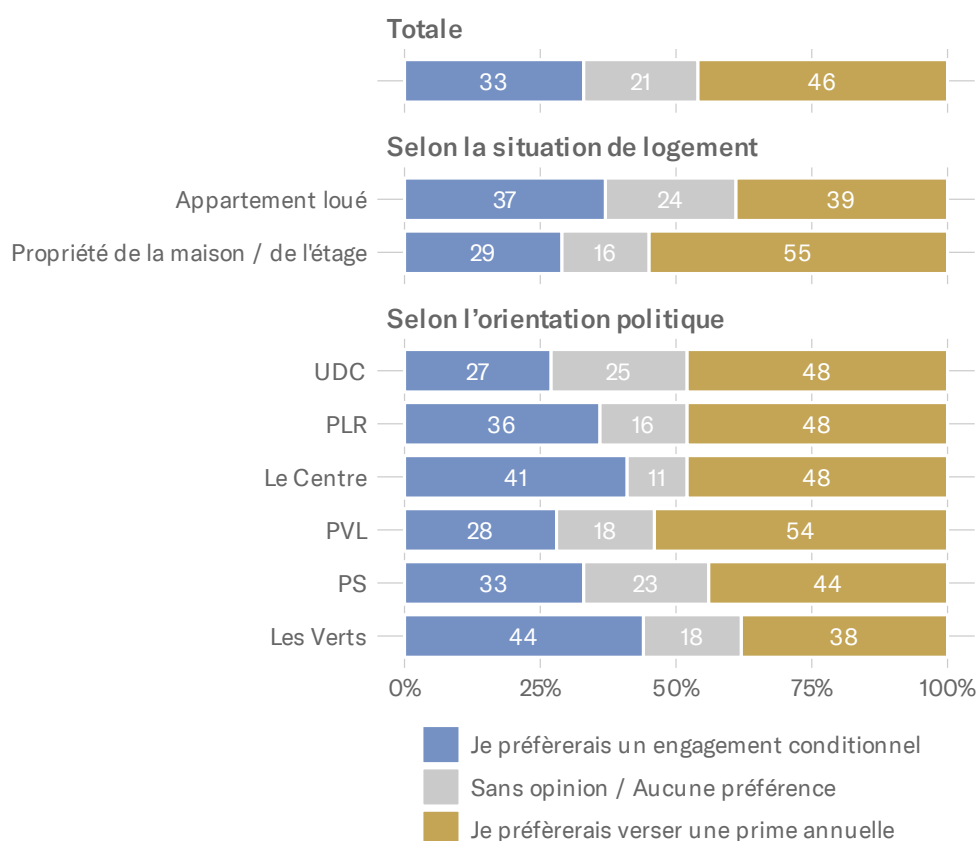
## Séismes en Suisse

cité de la couverture financière, tant dans la présente situation qu'après un éventuel changement de système et le passage à l'engagement conditionnel.

Si leur niveau actuel de connaissances leur permettait de choisir entre l'engagement conditionnel et une solution d'assurance classique, une majorité relative de 46 pour cent des personnes interrogées préféreraient la solution d'assurance classique (fig. 12). Il convient de noter que cette proportion est nettement plus élevée parmi les propriétaires de logement. En effet, dans ce groupe, une majorité absolue de 55 pour cent se prononcent en faveur de la solution d'assurance classique, contre 39 pour cent chez les locataires.

### Préférence entre l'assurance classique et l'engagement conditionnel (fig. 12)

«Préfèreriez-vous le modèle d'un engagement conditionnel ou celui d'une assurance classique avec versement d'une prime annuelle?»



Comme la couverture financière est jugée légèrement meilleure avec l'engagement conditionnel qu'avec la situation actuelle

(fig. 11), il doit y avoir d'autres explications au fait qu'une majorité se prononce en faveur de la solution d'assurance classique. Il est possible que certaines personnes craignent des coûts élevés en cas de tremblement de terre si l'engagement conditionnel est introduit. En particulier pour celles qui ne vivent pas dans l'une des régions les plus exposées aux tremblements de terre (Bâle et le Valais), cela pourrait être la raison déterminante de leur préférence pour une solution d'assurance facultative. Certaines sont vraisemblablement aussi opposées à l'accroissement du rôle de l'État en la matière. Enfin, beaucoup sont sans doute sceptiques à l'égard de l'engagement conditionnel parce que, contrairement aux modèles d'assurance classiques, elles n'en ont pratiquement jamais entendu parler, alors qu'elles connaissent les modèles d'assurance traditionnels et leur font donc davantage confiance.

Il est frappant de constater à quel point les différences entre les affinités politiques sont minimales (fig. 12), ce qui traduit une faible politisation de cette question au sein de la population. Au Parlement, le Centre, le PS et les Verts ont soutenu la motion de la CEATE-E visant l'introduction de l'engagement conditionnel, tandis que l'UDC, le PLR et les PVL l'ont en grande partie rejetée. À l'exception des sympathisantes et des sympathisants des Verts, aucun des groupes qui soutiennent les autres partis ne se prononce majoritairement en faveur de l'engagement conditionnel. Inversement, seuls les partisans des PVL affichent une majorité absolue en faveur d'une solution d'assurance classique avec prime annuelle.

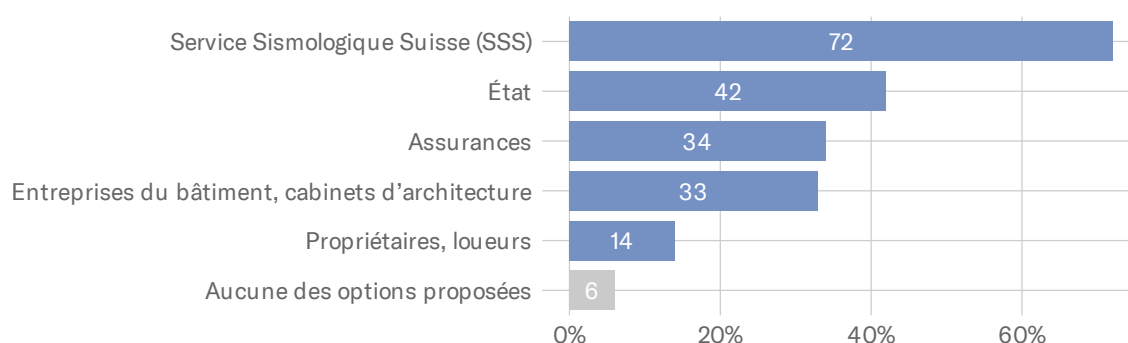
Le faible degré de politisation indique que cette question ne relève pas encore des préoccupations de la population. Cela offre tant aux partisans qu'aux opposants une grande marge de manœuvre pour influencer l'opinion publique sur la question de l'opportunité d'un système d'engagements conditionnels afin qu'elle se rallie à leur avis.

Les partisans du système d'engagements conditionnels bénéficient d'un certain avantage dans le cadre de ce débat public puisque, sur ces questions, la population accorde davantage sa confiance à l'État qu'aux assurances, comme le montre la figure 13.

## Séismes en Suisse

### Confiance dans les acteurs en matière de mitigation des séismes (fig. 13)

«À qui faites-vous confiance en matière de prévoyance contre les dommages provoqués par des tremblements de terre?»



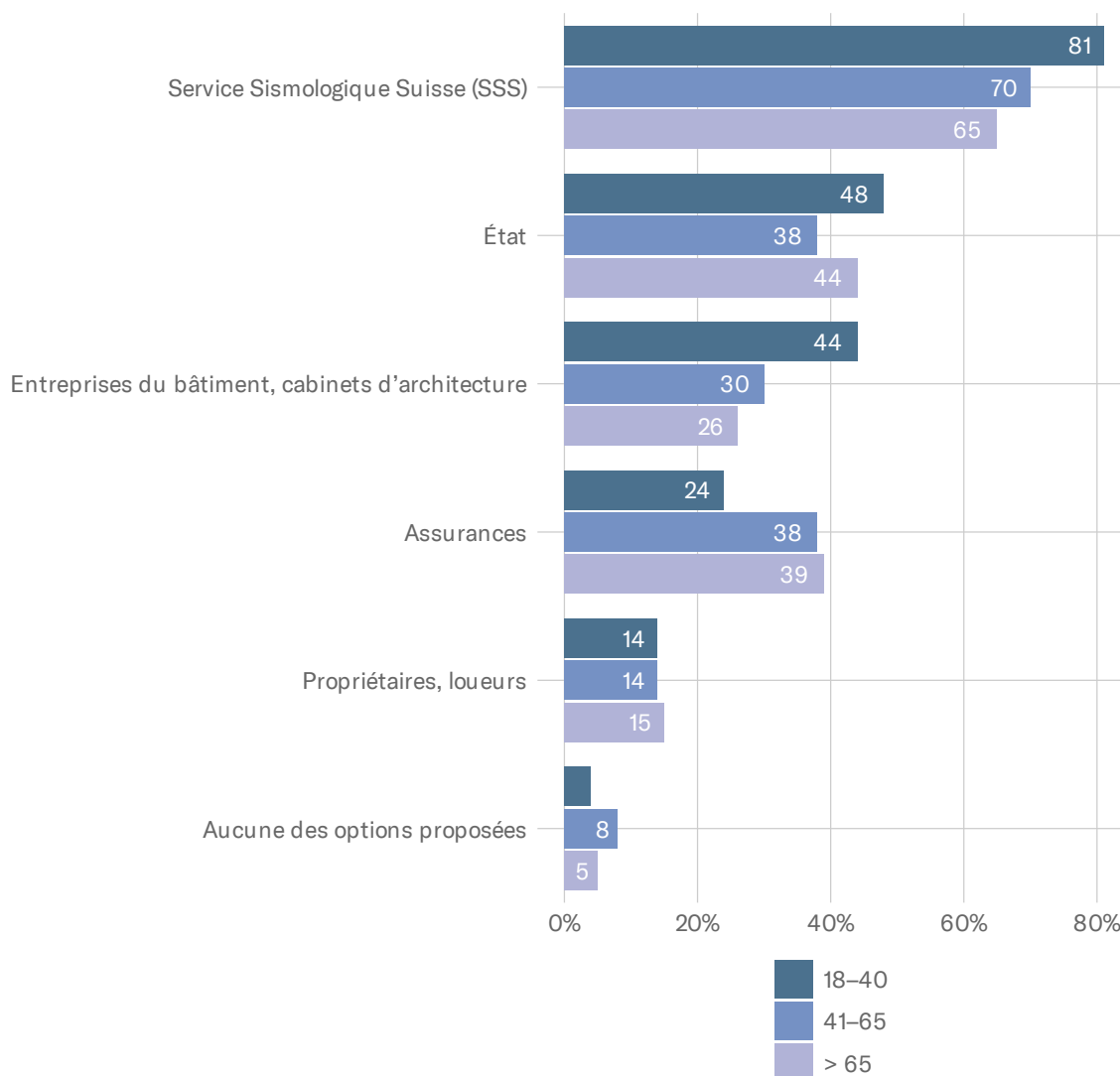
Le Service Sismologique Suisse inspire le plus confiance sur le sujet des tremblements. Or, celui-ci ne se prononcera guère sur les questions politiques relatives à la protection contre les dommages sismiques. L'État arrive en deuxième position avec 42 pour cent de capital confiance, huit points de pourcentage devant les assurances. En conséquence, les assureurs risquent d'avoir plus de mal à avancer leurs arguments et à convaincre la population que les partisans de la solution étatique en faveur de l'engagement conditionnel.

La réputation des assurances est un peu meilleure auprès des personnes âgées (fig. 14). Dans ce groupe, l'État (44%) et les assurances (39%) sont nettement plus proches. C'est chez les jeunes que la différence est la plus marquée. Ceux-ci sont deux fois plus nombreux à accorder leur confiance à l'État (48%) qu'aux assureurs (24%).

## Séismes en Suisse

### Confiance dans les acteurs en matière de mitigation des séismes – en fonction de l'âge (fig. 14)

«À qui faites-vous confiance en matière de prévoyance contre les dommages provoqués par des tremblements de terre?»



En résumé, on peut dire qu'à l'heure actuelle, la population ne sait pas encore grand-chose sur l'engagement conditionnel et que le sujet n'a pas vraiment de connotation politique. Après une première brève explication du modèle élaboré par le Conseil fédéral, une majorité préfère une solution d'assurance classique à l'engagement conditionnel.

## 4.2 SOLUTION D'ASSURANCE OBLIGATOIRE

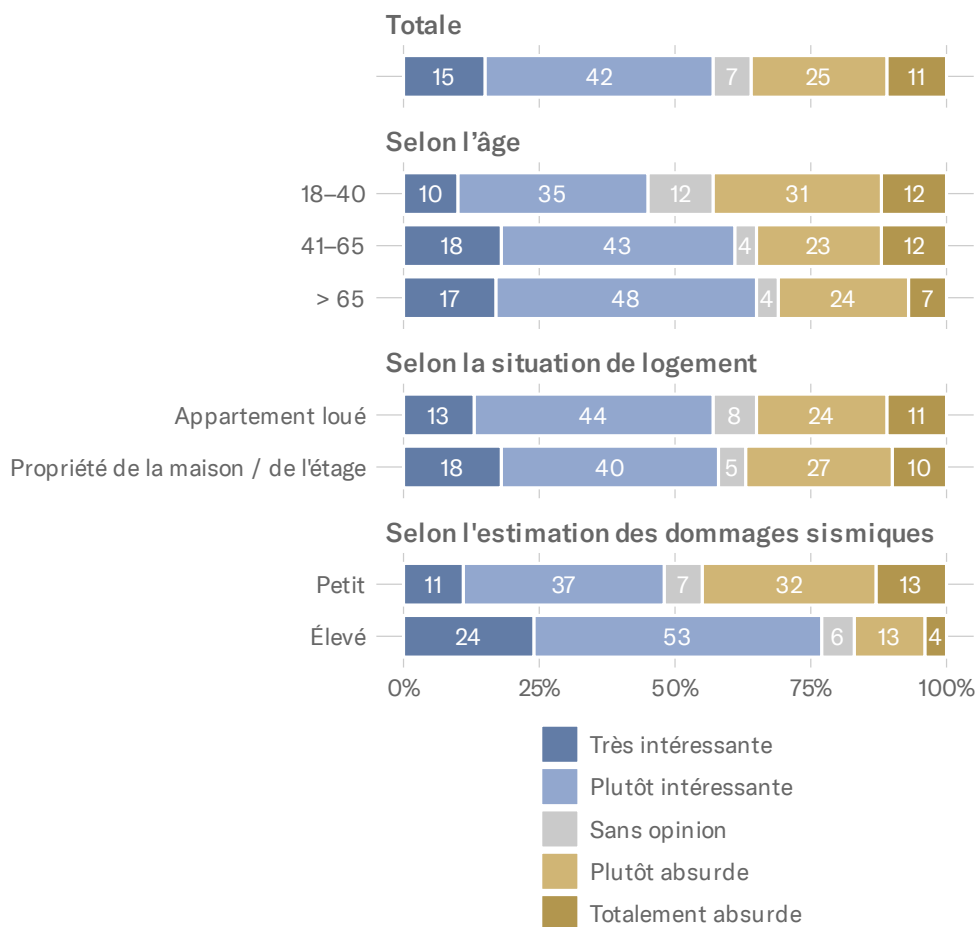
Parallèlement à l'engagement conditionnel, l'introduction d'une assurance tremblement de terre obligatoire constitue une autre option pour garantir une meilleure couverture financière en cas de dommages dus aux tremblements de terre. En dépit de plusieurs tentatives, ce modèle n'a toutefois pas encore réussi à s'imposer dans le processus parlementaire en Suisse – ni à l'échelon national ni à l'échelon cantonal.

En revanche, la population suisse est actuellement majoritairement favorable à cette option (fig. 15). Les personnes interrogées sont 57 pour cent à trouver qu'une assurance tremblement de terre obligatoire pour les propriétaires est une idée plutôt intéressante à très intéressante. Et 36 pour cent jugent cette proposition plutôt absurde, voire totalement absurde.

## Séismes en Suisse

### Évaluation de l'assurance tremblement de terre obligatoire (fig. 15)

«Que pensez-vous de la proposition de créer une assurance tremblement de terre obligatoire pour les propriétaires immobiliers?»



L'assurance tremblement de terre obligatoire est un peu plus populaire chez les personnes âgées (65%) que chez les jeunes (45%). Sans surprise, les personnes interrogées se prononcent nettement plus souvent en faveur d'une assurance tremblement de terre obligatoire lorsqu'elles estiment que le potentiel de dommages des tremblements de terre en Suisse est élevé (77%) que lorsqu'elles pensent que ce potentiel est faible (48%). En revanche, qu'elles soient propriétaires ou locataires ne fait guère de différence.

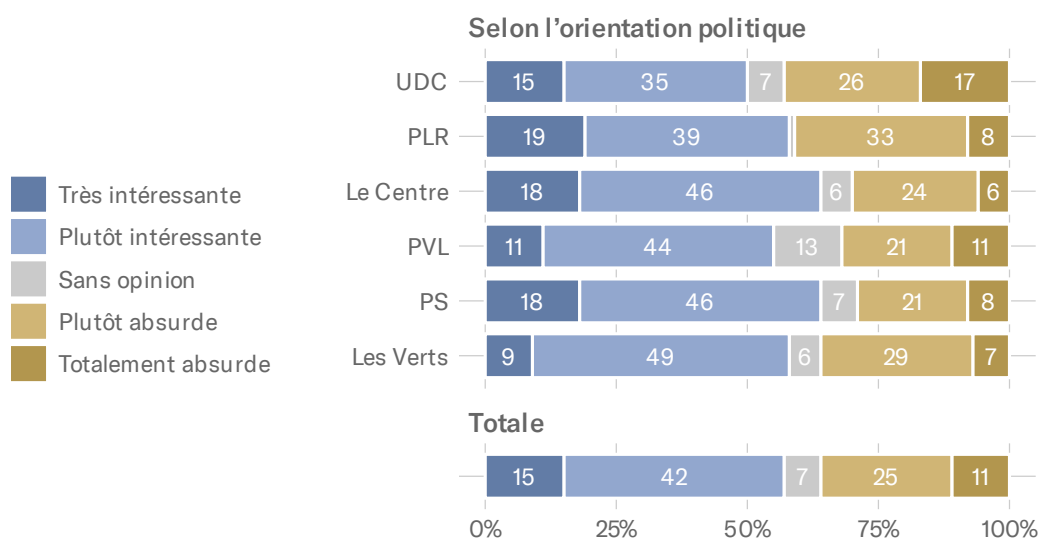
Sur cette question également, les différences d'un bord politique à un autre sont plutôt faibles (fig. 16). Au moins la moitié des sympathisants de chaque parti politique considèrent comme ju-

## Séismes en Suisse

dicieuse l'introduction d'une obligation en matière d'assurance tremblement de terre. Ce sont les personnes proches du PS ou du Centre qui y sont le plus souvent favorables. Pour 64 pour cent d'entre elles, cette idée semble plutôt intéressante, voire très intéressante. Suivent les partisans du PLR (58%), des Verts (58%), des PVL (55%) et de l'UDC (50%).

### Évaluation de l'assurance tremblement de terre obligatoire (fig. 16)

«Que pensez-vous de la proposition de créer une assurance tremblement de terre obligatoire pour les propriétaires immobiliers?»



Au vu des faibles divergences entre les partis, il est clair que cette proposition – tout comme dans le cas de l'engagement conditionnel – laisse encore une grande marge de manœuvre aux différents acteurs pour arriver à bien la définir et à mettre en avant ses avantages et ses inconvénients dans le débat public.

Si le Parlement devait arriver à s'entendre sur une solution nationale pour la couverture financière des dommages sismiques – qu'il s'agisse de l'engagement conditionnel, voire d'une assurance classique obligatoire – la population serait de toute façon amenée à se prononcer, puisque chacune de ces deux solutions implique une modification de la Constitution. C'est au plus tard à ce moment-là que ce sujet deviendra de plus en plus politique au sein de la population.



# Collecte de données et méthode

Les données ont été collectées entre le 28 novembre et le 6 décembre 2024. Le panel de l'enquête est constitué par la population résidente linguistiquement intégrée de Suisse alémanique et de Suisse romande. Le sondage a eu lieu en ligne. Les personnes interrogées ont été recrutées via le panel en ligne de Sotomo. Après apurement et contrôle des données, l'analyse a porté sur les réponses fournies par 1525 personnes.

Comme les personnes participant à l'enquête se recrutent elles-mêmes (opt-in), la composition de l'échantillon n'est pas d'emblée représentative de la population de base souhaitée. Afin d'obtenir des résultats représentatifs, les distorsions de l'échantillon sont redressées par des procédures de pondération statistique. La pondération est effectuée au moyen de la méthodologie IPF (Iterative Proportional Fitting). Les critères de redressement sont le genre, l'âge, le niveau de formation, les conditions de logement (propriétaires ou locataires) et les affinités politiques. Cette procédure est garante d'une représentativité sociodémographique élevée de l'échantillon. La marge d'erreur, telle qu'elle est calculée pour les échantillons aléatoires, ne peut pas être directement appliquée aux sondages opt-in pondérés. La représentativité de ce sondage est toutefois comparable à celle d'un échantillon aléatoire avec une marge d'erreur de +/-2,5 points de pourcentage. Pour les évaluations en fonction des caractéristiques comme l'appartenance à un parti,

## Séismes en Suisse

la marge d'erreur statistique est plus importante en raison du nombre de cas plus faible.

